



ACADÉMIE DE PARIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'académie de Paris

DVE – Division de la Vie de l'Élève
Cheffe de bureau DVE3

Paris, le 29/01/2024

Affaire suivie par :

12, Boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19

Monsieur,

Par courrier en date du 26/07/2023, vous avez déposé un dossier d'ouverture de formation pour l'organisme d'enseignement à distance City University of Paris, 250bis Bld Saint-Germain 75007 Paris.

Vous avez complété votre dossier avec de nouveaux éléments le 09/01/2024.

Les formations prévues sont :

- *Master of Business Administration (MBA)* (Master en administration des affaires) ;
- *Doctor of Education (D.Ed)* (Doctorat en éducation).

Par la présente, je vous confirme que votre déclaration comporte l'ensemble des pièces et éléments obligatoires.

Je vous rappelle que les organismes privés d'enseignement à distance sont soumis au contrôle du ministre chargé de l'éducation et des ministres dont relève votre ou vos formations, ce contrôle pouvant être d'ordre pédagogique, et le cas échéant, financier dans l'hypothèse où vous bénéficieriez d'une aide sur fonds publics.

Ce contrôle, réalisé par les membres des corps d'inspection, pourra notamment porter sur les éléments mentionnés à l'article R.444-14 du code de l'éducation. Afin de faciliter l'exercice du contrôle, vous devez tenir, à jour, un registre mentionnant avec les indications pédagogiques les concernant, les noms des enseignants d'une part, ainsi que les noms des élèves d'autre part.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que les conditions dans lesquelles l'enseignement à distance est donné aux élèves, sont précisées dans un contrat. Ce contrat doit obligatoirement, à peine de nullité, respecter les dispositions mentionnées aux articles L.444-7, L.444-8, et R.444-18 et suivants du code de l'éducation.

En cas de manquements à vos obligations, votre organisme reste soumis au pouvoir disciplinaire du Recteur d'académie, qui peut prononcer, dans les conditions prévues à l'article L.444-9 du code de l'éducation, l'interdiction de diriger ou d'enseigner, ainsi que la fermeture de l'établissement pour une durée d'un an.

City University of Paris
250 bis boulevard Saint-Germain
75007 Paris